

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

UN LIBRARY
AUG 9 - 1982
UN/ISA COLLECTION

2340^e SÉANCE : 30 MARS 1982

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2340).....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
La situation dans les territoires arabes occupés :	
Lettre, en date du 22 mars 1982, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organi- sation des Nations Unies (S/14917)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2340^e SÉANCE

Tenue à New York le mardi 30 mars 1982, à 10 h 30.

Présidente : Mme Jeane KIRKPATRICK
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2340)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 22 mars 1982, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14917).

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans les territoires arabes occupés :
Lettre, en date du 22 mars 1982, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14917)

1. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux différentes séances consacrées à cette question [2334^e et 2338^e séances], j'invite le représentant d'Israël à prendre place à la table du Conseil. J'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants de l'Egypte, du Maroc, du Pakistan, de la République arabe syrienne, du Sénégal et de la Turquie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Levin (Israël) prend place à la table du Conseil; M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil; M. Abdel Meguid (Egypte), M. Mrani Zentar (Maroc), M. Naik (Pakistan), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Sarré (Sénégal) et M. Kirça (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Inde, de l'Iran et de la République démocratique allemande des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Krishnan (Inde), M. Rajaie-Khorassani (Iran) et M. Ott (République démocratique allemande) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/14930, qui contient le texte d'une lettre, en date du 25 mars, adressée à la Présidente du Conseil par le représentant de la Jordanie.

4. Le premier orateur est le représentant de l'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

5. M. RAJAIE-KHORASSANI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : "Dieu est mon protecteur face à Satan le maudit. Au nom de Dieu le très miséricordieux, le tout miséricordieux". Le verset 75 de la Sourate 4 du Coran dit :

"Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans le sentier de Dieu, alors que les faibles d'entre hommes et femmes et enfants disent : "Seigneur ! Fais-nous sortir de cette cité, prévaricatrice en ses gens; et assigne-nous de Ta part un patron, et assigne-nous de Ta part un secoureur".

6. Le Conseil se réunit aujourd'hui pour débattre de la question de la politique meurtrière de la non-entité sioniste dans la Palestine occupée, question qui, à ce jour, est très bien connue même du public américain, qui d'habitude est maintenu délibérément dans l'ignorance des nombreux éléments qui surviennent dans le reste du monde, pour des raisons que nul n'ignore.

7. Voilà plus d'un tiers de siècle que le Conseil traite de la question de Palestine sans résultat concret. Au cours de ces longues et fastidieuses années de souffrances et de privations pour la Palestine, de

nombreux fonctionnaires ont pris leurs fonctions à l'Organisation des Nations Unies, ont travaillé pendant des années et sont arrivés à l'âge de la retraite, et pourtant le problème palestinien n'est toujours pas réglé.

8. La seule évolution pour les Palestiniens est qu'ils sont maintenant représentés à l'Organisation par un observateur, c'est-à-dire qu'après plus de 30 ans de lutte sanglante, l'Organisation des Nations Unies a fini par reconnaître officiellement que les Palestiniens existent et qu'il y a un problème. Quelle générosité de la part du Conseil, auquel les Palestiniens sont déjà redevables de 30 années d'insécurité ! Hélas, il a fallu un tiers de siècle simplement pour reconnaître l'existence d'un problème. C'est là une procédure beaucoup trop lente, et une simple reconnaissance du problème en un tiers de siècle, c'est là un résultat bien maigre. Je suis sûr que le Conseil a dû être très occupé et qu'il disposait d'assez de preuves fiables pour ignorer le problème du peuple palestinien pendant toutes ces années.

9. Nous avons en Perse une parabole très intéressante : Un homme est très étonné de rencontrer un vieil ami dans la rue et dit "Oh, on m'avait dit que tu étais mort il y a longtemps". L'ami répond "Le renseignement doit être inexact, car comme tu vois, je suis vivant". L'homme dit alors "Mais mes sources sont très sûres".

10. Néanmoins, c'est un plaisir de constater que le Conseil a finalement été convaincu de l'existence des Palestiniens, conviction qui leur a apporté la sucette de la reconnaissance qui devait les calmer pour quelques temps, après tant d'années. Et pour combien d'années. Nous ne le savons pas. Dieu seul le sait.

11. Pour ce qui est de l'agent sioniste de l'impérialisme, l'affaire a été très vite lucrative. Sous prétexte de parvenir à la sécurité, il a empiété graduellement sur d'autres lieux dans toutes les directions, et tout entièrement, sur les hauteurs du Golan. C'est apparemment très important pour la sécurité d'Israël, n'est-ce pas ? Sans doute est-ce la raison pour laquelle le Conseil n'a pas pris de mesures préventives. L'usurpateur sioniste et ses partisans au Conseil devraient se souvenir que l'agression expansionniste et la sécurité sont diamétralement opposées et incompatibles. S'ils se font le moindre souci pour la paix et la sécurité internationales, ils doivent éviter de négliger le principe fondamental aussi bien au Conseil qu'en dehors.

12. La paix et la sécurité internationales sont en rapport avec le degré de sagesse, de sagacité, de foi, de piété et de vertu reflété dans le système administratif qui régit notre monde et ne sont jamais établies par l'agression.

13. La question des atrocités criminelles du régime sioniste, que nous examinons maintenant, n'est nul-

lement indépendante du problème palestinien éternel, qui a été reconnu officiellement par l'Organisation des Nations Unies et ainsi a été institutionnalisé et fait partie du quotidien de cet organe international. Compte tenu de la structure du Conseil, je suis convaincu que ces discussions n'aboutiront à aucun résultat concret pour les Palestiniens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires occupés. Ceux qui ne se sont jamais souciés des diverses résolutions du Conseil ne vont pas cesser leurs atrocités et leurs activités sanglantes sur sa recommandation — à supposer qu'une recommandation puisse aboutir à quelque chose.

14. Le massacre des innocents continue. La question est tellement évidente que même les organes d'information américains, qui peuvent garder le silence sur les résultats miraculeux des succès des musulmans iraniens contre l'agression iraquienne, ont présenté des scènes d'effusions de sang en Palestine sur leurs écrans de télévision. Néanmoins, comme nous le verrons tous, le Conseil ne publiera pas même une déclaration ferme contre le régime sioniste dont la carte d'identité a été délivrée par le Conseil lui-même.

15. Par conséquent, ma délégation n'est pas ici pour présenter le dossier des Palestiniens en s'attendant à voir y trouver une solution concrète. Car, tout d'abord, le Conseil ne peut prétendre être une cour internationale de justice pour connaître d'actes criminels internationaux et, ensuite, personne ne saurait compter sur la sagesse collective d'un conseil dont les membres ne jouissent pas de droits égaux. La discrimination est une caractéristique constitutionnelle du Conseil, même lorsque la règle de la majorité est ce dont les pays qu'on appelle développés sont si fiers, verbalement du moins. Lorsque la démocratie compte tant de partisans dans cette partie du monde, pourquoi certains membres du Conseil, qui n'ont pas l'apanage de la vertu ou de la sagesse, jouissent-ils du privilège de veto — ce qui est en vérité pire que la loi de la jungle ? La loi de la jungle, comme l'imam Khomeiny l'a dit, s'applique au moins à la jungle elle-même, mais la démocratie, qui est la règle d'or de l'Organisation des Nations Unies, ne s'applique même pas à leurs propres organes.

16. La situation étant ce qu'elle est, les Palestiniens devront régler leurs problèmes en s'en référant à la loi divine, qui dit : "Donc, si quelqu'un t'attaque, attaque-le de la même manière qu'il t'a attaqué. Crains Dieu et sache que Dieu est du côté de ceux qui se maîtrisent".

17. La réponse au problème palestinien ne saurait être trouvée dans des débats ou dans des résolutions, ici ou ailleurs. La réponse se trouve uniquement dans la ferme détermination de convaincre l'agent usurpateur qu'il ne peut davantage compter sur la passivité de la majorité des habitants des territoires occupés et qu'il ne peut imposer plus longtemps la tranquillité sur cette région par la force des armes.

18. La récente évolution de la situation dans les territoires occupés constitue par conséquent un signe positif très important; un signe positif, car il prouve que la lutte a pris un nouvel élan. Le sang d'innocents a été répandu uniquement parce qu'ils voulaient choisir leurs propres maires et refusaient de se soumettre à la force. Comme on dit en persan, le sang continuera de bouillir tant que les assassins n'auront pas été châtiés. Le Chah d'Iran, grand ami du sionisme, a été détrôné lorsqu'il a commencé à tuer des innocents dans les rues.

19. Ce que je désire dire au Conseil est quelque chose de beaucoup plus fondamental pour le Conseil lui-même. Si, après un tiers de siècle de participation de l'Organisation des Nations Unies à des débats sur la Palestine, la question est résolue au moyen des sacrifices du peuple palestinien lui-même sur la scène de la lutte, ce système de sécurité collective perdra alors toute la crédibilité dont il pourrait encore jouir. Les résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de cet aspect particulier du Conseil sont si infimes que des millions de personnes de par le monde ont perdu la foi en l'Organisation. La confiance que les opprimés avaient dans l'Organisation a presque disparu.

20. Le Conseil est par conséquent instamment prié d'agir de manière constructive et responsable si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies jouissent d'un certain respect auprès de la communauté internationale. Les nations opprimées du monde qui sont représentées au Conseil, et qui sont bien plus nombreuses que la minorité des oppresseurs, éprouvent un tel sentiment d'insécurité que, dans les cas de crise internationale les plus manifestes, ils modifient le texte des projets de résolution qu'ils proposent pour les rendre acceptables pour l'ennemi même. Ce n'est pas là un phénomène sain pour l'Organisation des Nations Unies, qui est censée être l'institution la plus noble pour tous les peuples du monde. Ceux qui se servent ainsi de l'Organisation — en laquelle bien des opprimés mettent encore tous leurs espoirs — trahissent non seulement le monde entier mais aussi leur propre club international.

21. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

22. M. OTT (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars et vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos importantes fonctions.

23. En même temps, la délégation de la République démocratique allemande aimerait exprimer son appréciation au Président du Conseil pour le mois de février, le représentant du Royaume-Uni, sir Anthony Parsons.

24. La délégation de la République démocratique allemande souhaite remercier les membres du Conseil de lui donner la possibilité d'exposer la position de son pays sur cette importante question de son ordre du jour.

25. Etant donné la gravité de la situation dans les territoires palestiniens et arabes occupés et la rapidité avec laquelle elle se détériore, la délégation de la République démocratique allemande comprend fort bien pourquoi le représentant de la Jordanie, président en exercice du Groupe des Etats arabes membres de la Ligue des Etats arabes a demandé que le Conseil se réunisse d'urgence.

26. En fait, la situation dans les territoires palestiniens et arabes occupés s'est encore aggravée à la suite des actes de terrorisme récemment perpétrés par Israël. Protégé et encouragé par les forces qui ont tout misé sur la course fatale au surarmement et l'affrontement, Israël, après avoir annexé la Jérusalem orientale et le territoire syrien des hauteurs du Golan, a maintenant l'audace de prendre des mesures visant à annexer la Rive occidentale et la bande de Gaza. Cela montre clairement à tous que la prétendue solution d'autonomie administrative vise uniquement à dissimuler la colonisation et l'incorporation définitive des territoires occupés illégalement en 1967. C'est sous cet angle qu'il faut voir les actes de terrorisme actuellement perpétrés par Israël dans ces territoires.

27. La nouvelle de la destitution forcée des maires d'Al-Bireh, de Naplouse et de Ramallah et celle de la dissolution d'un conseil municipal palestinien et les menaces proférées contre d'autres ont soulevé l'indignation dans le monde entier.

28. Il ne saurait y avoir de doute que les milieux dirigeants israéliens ont l'intention de remplacer les conseils municipaux légitimes qui ont émané des élections municipales de 1976 par des fantoches du régime d'occupation. Sous le couvert d'une prétendue administration civile, il s'agit d'introduire en sous-main la législation israélienne dans ces territoires.

29. C'est avec une tristesse et une stupéfaction profondes que nous avons appris que les méthodes brutales de la soldatesque israélienne avaient coûté la vie à de nombreux Palestiniens et en avaient blessé beaucoup d'autres. Personne ne pourra penser que le peuple palestinien s'accommodera du régime d'occupation israélien et acceptera sa politique d'annexion et d'oppression sans résister.

30. La République démocratique allemande condamne résolument la politique israélienne de terrorisme d'Etat et d'annexion pratiquée à l'encontre du peuple palestinien et des autres peuples arabes qui défendent leurs droits les plus élémentaires. Mon pays exige que les représentants élus du peuple de Palestine soient rétablis dans leurs fonctions.

31. En même temps, la République démocratique allemande appuie la demande adressée au Conseil par les représentants de nombreux Etats visant à condamner la politique israélienne d'oppression et d'annexion et à prendre des mesures qui obligeront Israël à y renoncer.

32. Personne ne niera que la recrudescence des mesures de représailles contre le peuple palestinien entrave encore la solution du conflit du Moyen-Orient et l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région.

33. Une fois de plus il s'avère que la politique israélienne d'agression et d'occupation n'est possible que grâce à la coopération politique, militaire et économique entière de la principale puissance impérialiste avec Israël.

34. L'accélération de la politique israélienne d'annexion et d'agression est liée directement à la création de la prétendue alliance stratégique entre les Etats-Unis et Israël. Une telle politique de confrontation menée par les Etats-Unis n'est autre chose qu'un encouragement de plus donné aux milieux dirigeants israéliens pour qu'ils poursuivent leur agression contre la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

35. Cependant, on se rend de mieux en mieux compte dans le monde que la paix et la sécurité au Moyen-Orient ne sont possibles que grâce à un règlement global, juste et durable du conflit du Moyen-Orient, avec, au cœur, la question de Palestine.

36. La République démocratique allemande réaffirme ici-même sa solidarité inconditionnelle avec le peuple palestinien et avec la juste lutte qu'il mène sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime, pour la réalisation de ses droits nationaux inaliénables et contre l'oppression impérialiste.

37. Cette solidarité s'est reflétée dans la première visite officielle rendue à la République démocratique allemande au début de ce mois par le président du bureau exécutif de l'OLP, Yasser Arafat, et par l'accord conclu en cette occasion aux termes duquel la mission de l'OLP en République démocratique allemande est élevée au rang d'ambassade. Dans le communiqué publié par la République démocratique allemande et l'OLP en cette occasion, le 10 mars 1982, il est souligné que :

“Pour apporter une solution globale au conflit du Moyen-Orient sur une base juste et avec la participation de l'OLP sur un pied d'égalité, il est indispensable qu'Israël se retire complètement et sans condition de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem, et que les droits inaliénables du peuple arabe de Palestine soient réalisés, y compris son droit de retour dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et son droit à l'établissement d'un Etat indépendant. La question

de Palestine est et reste au cœur d'une solution durable au conflit du Moyen-Orient.”

38. La proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec une participation égale de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, est une façon réaliste d'ouvrir la voie à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, grâce à des efforts sincères et collectifs.

39. La PRÉSIDENTE (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine. Je lui donne la parole.

40. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Le vendredi 26 mars, le Conseil s'est entendu dire :

“Israël, toutefois, n'a nullement l'intention de renoncer à ses responsabilités à l'égard des habitants de Judée et de Samarie et s'efforcera de mettre fin à l'agitation et à la subversion pour favoriser son objectif essentiel qui vise à une coexistence pacifique durable entre juifs et Arabes palestiniens.

“L'attitude d'Israël s'est toujours inspirée de son souci de la paix et du bien-être de la population.”
[2338^e séance, par. 56 et 57.]

41. Parmi les nouveaux venus sur la scène internationale, pour les personnes naïves, pour les non-initiés, tout cela a l'air merveilleux. Mais malheureusement, pour ceux qui ont prononcé cette déclaration, les annales du Conseil, les annales de tous les organes et institutions des Nations Unies et les 35 dernières années de l'histoire de la Palestine et du Moyen-Orient, révèlent sans le moindre doute qu'Israël n'est pas un membre de la communauté internationale épris de paix; bien au contraire Israël a prouvé délibérément et concrètement par son attitude, ou plutôt par sa politique et sa mauvaise conduite, qu'il n'a nullement l'intention d'assurer le bien-être de la population, à savoir le peuple palestinien et arabe; Israël est décidé à torpiller toute tentative de parvenir à la paix, à une paix globale, une paix juste, une paix viable — non pas une solution imposée qui ne serait que le prélude à de nouvelles ruptures de la paix. Oui, Israël n'a nullement l'intention d'abandonner les territoires palestiniens et arabes conquis et occupés par la force. Israël n'a nullement l'intention de renoncer à son *modus operandi*, à ses mesures répressives et oppressives contre notre peuple sous occupation. Israël n'a nullement l'intention de mettre un terme aux expropriations des terres arabes pour favoriser ses plans de colonisation. Israël n'a nullement l'intention de permettre au paysan arabe palestinien d'utiliser son eau pour le bien-être de son peuple, de sa communauté, de sa famille et de ses enfants, et encore moins pour sa vie et son agriculture. Israël n'a pas l'intention de renoncer à sa mégalomanie et à son obstination, à son attitude de défi de la communauté internationale, de rejet des décisions du Conseil et de mépris pour les

principes de la charte des Nations Unies et les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme'. Israël, en un mot, n'a pas l'intention d'arrêter son obstruction des tentatives d'arriver à la paix grâce aux efforts collectifs de l'Organisation des Nations Unies et sur la base du respect des principes et des résolutions de l'Organisation et des droits de l'homme.

42. La quatrième Convention de Genève de 1949 n'est pas, comme on l'a dit, une "prétendue" convention. La Convention est concrète et réelle, autant que peuvent l'être la Charte et la Déclaration universelle, et à notre grande surprise Israël a adhéré à cette convention. Les dispositions de la Convention s'appliquent pleinement au territoire palestinien occupé depuis 1967. Ce fait a été réaffirmé à plusieurs reprises par le Conseil. Israël est la Puissance occupante, la Puissance qui a occupé par la force militaire; c'est une occupation militaire et il n'y a aucune disposition dans la Convention, même pas à l'article 54 — et, soit-dit en passant, pourquoi être sélectif : ou bien la Convention s'applique ou bien elle ne s'applique pas, mais être sélectif est inéquitable, pour dire le moins — permettant de donner carte blanche aux forces d'occupation contre les populations sous occupation.

43. L'établissement d'un gouvernement civil — quoique sous contrôle du département de la guerre ou du ministère de la défense —, le remplacement des maires et conseillers élus par des civils israéliens, le changement comique d'uniformes militaires pour des costumes de Pierre Cardin ne sont que les manifestations d'une prise de possession par les civils, d'une annexion du territoire palestinien occupé. Voilà ce que notre peuple ressent; voilà comment il lit les événements. La raison véritable — la raison véritable immédiate — de la dernière révolte de notre population sous occupation est l'occupation prolongée, le refus d'Israël d'appliquer les dispositions de la quatrième Convention de Genève, l'établissement d'une administration civile. Il est vrai que les autorités militaires d'occupation, en exerçant les pouvoirs qui leur ont été conférés à la suite de l'occupation militaire, peuvent invoquer la quatrième Convention de Genève, imposer des mesures répressives et se livrer à des pratiques arbitraires sous prétexte "d'abus et de menaces à l'égard de la puissance occupante". Les autorités militaires peuvent semer le trouble et installer des fils de barbelés dans les villes, mais établir un gouvernement civil administré par des ressortissants de la puissance occupante n'est pas une prérogative de la puissance occupante.

44. Il n'y a pas moyen de susciter l'amour entre la puissance occupante et la population sous occupation. Par nécessité, les rapports entre les deux sont des rapports d'agresseur à victime. Le seul moyen de corriger la situation est de mettre un terme à l'état d'occupation en retirant les forces d'occupation et en garantissant la liberté et l'indépendance du peuple libéré et de son territoire. Autrement, la résistance du

peuple sous occupation se poursuivra et s'accroîtra au fur et à mesure que la puissance occupante renforcera ses actes de terrorisme.

45. C'est aujourd'hui le 30 mars. C'est un jour glorieux dans l'histoire de la Palestine. C'est un jour glorieux dans l'histoire de la lutte contre le racisme, contre le régime militaire, contre l'expropriation des terres par la force, contre les colonies de peuplement, contre la répression et l'oppression. Une grève générale est observée pour commémorer la journée de la Terre — Youm Al Ard. Des milliers de personnes ont manifesté à Nazareth, à Jérusalem, à Haïfa, à Shafa 'Amr, à Sakhnin, à Ramallah, à Um El-Fahm, à Gaza et à Hébron. Voici ce que disent les slogans : Finissez-en avec l'occupation illégale; Que les maires élus reprennent leurs postes; Libérez les détenus; Désarmez les colons; Retirez les troupes des rues dans les territoires occupés; Finissez-en avec le blocus imposé aux hauteurs du Golan; Milson, retourne à l'école; Rouvrez l'Université de Bir Zeit; Mettez fin à la politique d'acquisition et d'expropriation des terres arabes; Egalité pour tous les citoyens en Israël; Egalité pour les conseils arabes locaux en Israël; Egalité pour les zones arabes dans les villes mixtes en Israël; Ne touchez pas aux étudiants arabes dans les universités; Egalité et démocratie pour les masses arabes en Israël; Vive la lutte commune des Arabes et des Juifs; Vive l'appui commun arabo-juif à la lutte du peuple palestinien sous occupation; Vive la paix et la justice; Vive la lutte contre l'occupation. Voilà quelques-uns des slogans que l'on entend dans les rues de toute la Palestine occupée.

46. Le samedi 27 mars, 30 000 personnes éprises de paix ont manifesté dans les rues de Tel-Aviv pour protester contre la brutalité des forces d'occupation militaire dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, notamment dans le territoire syrien des hauteurs du Golan. C'est cet esprit véritable que la junte de Tel-Aviv craint le plus : l'esprit de la communauté, l'esprit de relations humaines et non pas de domination et de discrimination racistes.

47. Passons maintenant en revue l'évolution de la situation dans les territoires occupés depuis la réunion du Conseil de vendredi dernier [2338^e séance]. Il y a eu une recrudescence des mesures répressives contre tous les Arabes palestiniens, dont les Arabes de Galilée; un renforcement de la présence militaire dans toutes les régions où vivent les Arabes, notamment en Galilée et dans la région du Triangle. La junte de Tel-Aviv a terriblement peur qu'un soulèvement populaire ne s'étende partout.

48. Afin d'asphyxier davantage notre peuple dans les territoires occupés, un règlement financier très strict a été imposé. Les Palestiniens qui traversent les ponts du Jourdain pour retourner chez eux n'ont pas le droit d'emporter plus de 1 000 dinars, c'est-à-dire l'équivalent de 3 500 dollars. Les Palestiniens des territoires

occupés arrivait à vivre grâce à l'argent — gagné péniblement — que leur envoient les enfants et parents qui travaillent dans différents endroits; ainsi ces Palestiniens peuvent maintenir leurs racines et leur résidence permanente chez eux, dans leur propre patrie. La presse a été soumise à une censure arbitraire; il n'y a pas de liberté de la presse, d'aucune presse, certes, mais surtout de la presse palestinienne. Au cours des derniers jours, des limitations supplémentaires ont été imposées à la presse locale; cette presse locale a été interdite. Les quotidiens tels que *Al-Shaab* et *Al-Fajr* sont interdits dans les villes de la Rive occidentale occupée et de Gaza.

49. Ce matin, 30 mars, le *New York Times* a publié un article très édifiant écrit par David Shipler et intitulé "Israël resserre son contrôle sur les journaux arabes". Je voudrais citer quelques passages de cet article. Dans cet article daté du 29 mars à Jérusalem, M. Shipler écrit :

"En vue d'étouffer les soulèvements qui se produisent sur la Rive occidentale et d'affaiblir la force politique de l'Organisation de libération de la Palestine, les autorités militaires israéliennes ont renforcé la censure des journaux arabes de Jérusalem et il est interdit de vendre ces journaux en dehors de la ville.

"...

"En conséquence, les 800 000 Arabes de la Rive occidentale... doivent écouter essentiellement les émissions de télévision et de radio israéliennes en anglais et en arabe et les émissions étrangères de Jordanie, de Syrie et de l'OLP pour se tenir au courant de ce qui se passe dans leur propre territoire.

"Les éditeurs se plaignent et des personnalités israéliennes reconnaissent que la censure militaire a expurgé toutes les nouvelles de presse publiées par les journaux arabes au sujet des émeutes de la Rive occidentale, obligeant les éditeurs de ces journaux à ne relater que les événements qui se trouvent déjà dans la presse israélienne en hébreu. Même un grand nombre de ces informations sont supprimées dans les journaux arabes déclarent les éditeurs.

"[Un de ces éditeurs a affirmé] "C'est le pire qui soit arrivé depuis 15 ans... La semaine dernière, strictement aucune nouvelle n'a été émise pendant deux jours au sujet de la Rive occidentale."

50. Imaginons ce qui se passerait si un journal américain ne publiait strictement aucune nouvelle sur les événements se produisant à New York ou à Chicago; je ne sais pas qui achèterait ce journal ou quelle utilité il aurait. Dans cet article, on lit encore ce qui suit :

"Et si nous publions seulement 5 p. 100 des nouvelles, le journal est confisqué. Ils ne nous

permettent même plus de parler des nouvelles publiées par la radio et la télévision israéliennes, pas même des nouvelles tirées des journaux israéliens.

"La censure militaire israélienne, qui se fonde sur les règlements d'urgence de 1945 du Mandat britannique en Palestine,"

— et je relève, ici que, par exemple, des juges juifs qui se trouvaient en Palestine et des juges palestiniens ont dit que des règlements d'urgence n'ont jamais existé, même dans les territoires nazis, car ceux dont nous parlons sont bien pires —

"est toujours plus stricte avec la presse arabe qu'avec la presse israélienne, expliquent les officiels. Les journaux arabes doivent tout présenter au censeur, y compris les articles nécrologiques" — peut-être les morts ont-ils quelque chose à dire — "de peur qu'ils ne contiennent des déclarations politiques, alors que les nouvelles israéliennes et les dépêches des correspondants étrangers en poste ici ne sont examinées par le censeur que si elles traitent de questions liées à la sécurité militaire et de certaines autres questions de portée limitée telles que le sort des populations juives dans les pays arabes."

L'article continue comme suit :

"Les épreuves corrigées par le censeur comportent de nombreuses suppressions et modifications dans les articles portant sur l'OLP. Dans une chronique, la description de l'OLP en tant que "mouvement de libération nationale" a été rayée. Dans un rapport sur la "sentence de mort pour les membres de commandos palestiniens" demandée par un comité israélien, le censeur a changé l'expression "membres de commandos" par "terroristes". Dans un article relatif à des "lauréats palestiniens en Palestine", le censeur a remplacé le mot "Palestine" par "Israël" et la phrase "en dehors de Palestine" par "à l'étranger".

"...

"Les lettres ouvertes de protestation des habitants des hauteurs du Golan s'opposant à l'annexion du territoire par Israël ont été en grande partie censurées, y compris une lettre adressée au Secrétaire d'Etat Alexander M. Haig."

Je suis certain que M. Alexander M. Haig a reçu cette lettre par un autre biais.

"Des articles rapportant des arrestations, des interdictions de quitter la ville ou des sentences d'emprisonnement ont aussi été fréquemment censurés.

"[Un éditeur a dit que] que sur 37 articles présentés la semaine dernière, 21 ont été entières.

rement éliminés, 2 ont perdu tout leur sens par suite de suppressions, 6 ont été censurés mais publiés et 8 ont été publiés sans changement."

Cela n'est qu'une partie de ce qui figure dans cet article.

51. Les journaux dont j'ai parlé plus haut, *Al-Shaab* et *Al-Fajr*, sont publiés à Jérusalem et, pendant très longtemps, les éditeurs, qui vivent à environ 15 kilomètres au nord de Jérusalem, n'ont pas eu le droit de se rendre dans cette ville. Est-ce là ce que l'on peut appeler la démocratie israélienne en action — cette démocratie tant vantée par certains, notamment dans ce pays — pour la distinguer de la démocratie israélienne écrite ?

52. Une autre question est la façon dont sont traités les membres du corps enseignant. A l'Université de Bir Zeit, les professeurs font l'objet de toutes sortes de mesures vexatoires. Je ne sais pas si les membres du Conseil le savent, mais les professeurs sont soumis au décret militaire 854 publié par le gouverneur militaire : la compétence académique n'est pas un facteur décisif. La décision est prise en fonction du bon plaisir du gouverneur militaire. Si un professeur réside à Jérusalem, il a besoin d'un permis de travail pour se rendre à Bir Zeit, à quelques kilomètres de là, pour enseigner, comme s'il était étranger. Quelqu'un a parlé de la démocratie et j'ai pensé que le moment était venu de développer ce thème.

53. Passons en revue les événements survenus au cours des 72 dernières heures dans le territoire palestinien occupé. Tout près de Bethléem se trouve une petite ville appelée Beit Sahour; les chrétiens la connaissent sous le nom de Champs des bergers. Dimanche et lundi derniers, Beit Sahour a été très maltraitée. La population a manifesté contre la brutalité des Israéliens, mais les "vaillants" soldats israéliens S.S. ont fait avancer au milieu des manifestants héroïques leurs véhicules blindés fabriqués aux Etats-Unis et données par les Etats-Unis. Vingt-trois Palestiniens ont été blessés à la suite de cette brutale attaque, plus de 30 ont été arrêtés et emprisonnés.

54. La ville de Bethléem elle-même n'a pas été épargnée. A Bethléem, une manifestation, elle aussi contre les dernières mesures de répression israéliennes, a été réprimée par des soldats israéliens armés jusqu'aux dents. Cinq personnes ont été arrêtées et emprisonnées — deux filles et trois garçons : pas de discrimination. Leurs noms sont : Yusuf Shomeli, Sanu Qumsieh, Majed Abu Farhan, Linda Ghrrayyeb et Abla Ayyad.

55. Les villes d'Al-Khadr — c'est-à-dire Saint-Georges — et Husan, et le camp de réfugiés de Dheisheh sont encore sous état de siège et le couvre-feu y est imposé.

56. Beit Jala, Saeer, Yatta, Halhoul, Beit Amer et Dhahiyeh sont toujours sous état de siège et le couvre-feu y est imposé.

57. A Ramallah, dont le maire élu, Karim Khalaf, a été destitué et déporté à Jéricho, le secrétaire du conseil municipal, Nabil Al-Ahwal, a été arrêté et emprisonné. L'adjoint au maire a également été destitué et mis en résidence surveillée. Il s'agit du révérend Rantissi; un homme d'église dévoué qui a servi sa communauté sur le plan social grâce à son appartenance au conseil municipal en plus de ses services spirituels à l'église. Les chauffeurs de taxi se sont vu retirer leur permis de conduire parce qu'ils refusaient de collaborer avec la prétendue administration civile imposée par les militaires. Quarante personnes ont été arrêtées et emprisonnées à Ramallah.

58. Dans la belle ville de Jérusalem, la grève continue. Les soldats S.S. sont en train d'ouvrir de force les boutiques fermées, mais notre peuple est décidé à ne pas se laisser intimider.

59. A Rafah, ces soldats S.S. violent les résidences, maltraitant les gens et traînant des dizaines d'entre eux dans les bureaux du gouverneur militaire. Je crois comprendre que le gouverneur militaire a refusé de changer son uniforme militaire : au moins, il veut conserver sa véritable apparence.

60. Le sort de notre peuple à Gaza n'est pas du tout différent.

61. A Naplouse, le personnel et les responsables de la municipalité sont enfermés dans le bâtiment municipal. Ils refusent tout simplement de collaborer avec la prétendue commission israélienne de contrôle des affaires municipales.

62. Les réfugiés palestiniens du camp de Balata sont soumis au couvre-feu depuis des jours.

63. Une chose dont nous sommes fiers, c'est qu'à Jérusalem, les "gardiens de la ville" juifs — les Neturei Karta — se sont réunis et ont exprimé leur appui et leur pleine solidarité avec leurs frères palestiniens. C'est peut-être là encore quelque chose que craint la junte israélienne de Tel-Aviv.

64. Le secrétaire du syndicat des étudiants arabes de l'Université hébraïque, Boulos Haddad, a été arrêté et emprisonné, accusé d'avoir exprimé son appui et sa sympathie avec les autres étudiants palestiniens.

65. Karim Khalaf, comme je l'ai dit, a été expulsé. Il est à Jéricho, mais on lui refuse l'attention médicale et le traitement dont il a besoin. Les membres du Conseil se rappelleront qu'il a été blessé à la suite de l'attentat, commis par Dieu sait qui, dont il a été victime. Israël, la Puissance occupante, n'a pas résolu le mystère; il n'a pas non plus arrêté les criminels.

66. A Naplouse, le docteur Salah Bustamy, président du syndicat des médecins, a également été arrêté.

67. Par ailleurs, pendant le week-end, dans le *New York Times* du 27 mars, nous avons pu lire un article selon lequel le professeur-général aurait dit :

“Ce que représente l'OLP... c'est le déni du droit d'Israël d'exister, le déni de l'existence même du peuple juif... La lutte est entre Israël et le peuple juif, d'une part, et l'OLP et ceux qui sont en faveur de l'idéologie pernicieuse de l'OLP, de l'autre.”

68. L'idéologie du peuple palestinien telle qu'exprimée dans les diverses réunions du Conseil national palestinien est claire et simple : les Palestiniens veulent pouvoir revenir dans leurs foyers, recouvrer leurs biens, vivre en paix et exercer leur droit à l'autodétermination. C'est une idéologie fort simple, je ne vois pas ce qu'elle a de pernicieux. Le président Arafat a dit en termes clairs qu'il y avait assez de place pour que nous vivions tous ensemble, sans aucune discrimination, en Palestine, entre le Jourdain et la Méditerranée. Est-ce là une idéologie pernicieuse ? Un appel, une volonté de vivre ensemble dans la paix, sans aucune discrimination, ont-ils quelque chose de pernicieux ? Non. A notre avis, c'est la seule approche morale. Ceux qui la rejettent ne font que prôner la politique et l'idéologie exclusivistes, racistes et agressives et ne peuvent que rappeler les Aryens tels que les représentaient Hitler et sa bande.

69. Le professeur-général Milson a identifié sa campagne brutale à une “sorte de croisade morale” ; mais de quelle croisade s'agit-il lorsque même le signe plus, qui ressemble à une croix, est éliminé des livres de mathématiques et converti en un T inversé ? Quelles sont les valeurs morales de ceux qui tirent à la mitrailleuse et emploient les gaz lacrymogènes dans les manifestations d'étudiants ? Sur quelle base morale se fonde ce Milson pour chasser les maires élus et déplacer des conseils municipaux pour les remplacer par des membres de sa clique ? Et quelle est donc cette lutte entre Israël et le peuple juif, d'une part, et l'OLP, d'autre part ? Quel peuple juif prétend-il représenter ? S'il s'agit de Juifs comme Albert Einstein, Bruria Kaufman, Stefan Wolfe, Hannah Arendt, alors écoutons ce qu'ils ont dit, d'après une lettre signée par eux et publiée dans le *New York Times* du 4 décembre 1948 :

“Parmi les phénomènes les plus troublants de notre époque est la naissance, dans l'Etat d'Israël nouvellement créé, du parti de la liberté, parti politique étroitement lié dans son organisation, ses méthodes, sa philosophie politique et son appel social aux partis nazi et fasciste. Il est issu de l'ancien Irgoun Zvai Leumi, organisation chauviniste terroriste de droite de Palestine.

“La visite actuelle de Menahem Begin, dirigeant de ce parti, aux Etats-Unis est de toute évidence organisée pour donner l'impression d'un appui américain à son parti lors des prochaines élections

israéliennes, et pour renforcer les liens politiques avec les éléments sionistes conservateurs aux Etats-Unis. Plusieurs Américains de réputation nationale se sont félicités de sa visite. On ne peut imaginer que, s'ils avaient été bien informés du passé politique de M. Begin et de ses perspectives, ceux qui s'opposent au fascisme dans le monde auraient appuyé le mouvement qu'il représente.

“Avant qu'un dommage irréparable ne soit fait par des contributions financières, des manifestations publiques au nom de Begin et par la création en Palestine de l'impression d'une grande partie de l'Amérique appuie les éléments fascistes en Israël, il faut que le public américain connaisse le passé et les objectifs de M. Begin et de son mouvement.

“Les aveux publics du parti de Begin ne reflètent en aucune façon son caractère. Aujourd'hui il parle de liberté, de démocratie et d'anti-impérialisme alors que récemment il prêchait ouvertement la doctrine de l'Etat fasciste. C'est dans ses actes que le parti terroriste trahit son véritable caractère : par ses actions passées, on peut voir ce qu'il va faire à l'avenir.

“Un exemple choquant a été son comportement dans le village arabe de Deir Yassin. Ce village, écarté des grandes routes et entouré de terres juives, n'avait pas participé à la guerre et avait même rejeté les bandes arabes qui voulaient l'utiliser comme base. Le 9 avril [1948], des bandes terroristes ont attaqué le village pacifique, qui n'était pas un objectif militaire dans la lutte, ont tué la plupart de ses habitants — 240 hommes, femmes et enfants — et ont gardé quelques-uns d'entre eux vivants pour les faire défiler en tant que captifs dans les rues de Jérusalem. La plus grande partie de la communauté juive a été horrifiée devant cet acte, et l'Agence juive a envoyé un télégramme d'excuses au roi Abdullah de Transjordanie. Mais les terroristes, loin d'avoir honte de leur acte, ont été fiers de ce massacre, en ont assuré une large publicité et ont invité tous les correspondants étrangers présents dans le pays à voir les cadavres entassés et les dégâts commis à Deir Yassin.

“L'incident de Deir Yassin est un exemple du caractère et des actes du parti de la liberté.

“Dans la communauté juive il a prêché un mélange d'ultranationalisme, de mysticisme religieux et de supériorité raciale. Comme d'autres partis fascistes, il a utilisé pour briser les grèves et a lui-même réclamé la destruction de syndicats. Il a proposé à leur place des corporations sur le modèle fasciste italien.

“Au cours des dernières années de violence sporadique antibritannique, l'Irgoun Zvai Leumi et les groupes Stern ont inauguré un règne de terreur dans la communauté juive palestinienne. Des pro-

fesseurs ont été battus pour avoir parlé contre eux; des adultes ont été abattus pour n'avoir pas laissé leurs enfants se joindre à eux. Par leurs méthodes de gangster, les coups, les bris de fenêtres et les vols largement répandus, les terroristes ont intimidé la population et fait payer un lourd tribut.

“Les membres du parti de la liberté n'ont pas participé aux réalisations constructives en Palestine. Ils n'ont pas défriché la terre, ils n'ont rien construit, ils ont simplement nuï aux activités de défense juive. Leur action s'est fait largement connaître; elle était bien précise et consacrée à l'immigration de compatriotes fascistes.

“Les contradictions entre les affirmations téméraires faites maintenant par Begin et son parti et leurs activités passées en Palestine portent la marque d'un parti politique peu ordinaire. C'est là l'empreinte manifeste d'un parti fasciste, pour lequel le terrorisme — contre les Juifs, les Arabes et les Britanniques — et la déformation des faits sont les moyens d'atteindre son objectif.

“Compte tenu de toutes ces considérations, il est impérieux que la vérité sur M. Begin et son mouvement soit connue dans ce pays. Cela est d'autant plus tragique que les sionistes américains au niveau le plus élevé ont refusé de faire campagne contre les efforts de Begin ou même d'exposer à leurs propres mandats les dangers qu'il y a pour Israël à appuyer Begin.

“Les soussignés entendent donc présenter publiquement quelques faits saillants concernant Begin et son parti et demandent instamment à tous les intéressés de ne pas appuyer cette dernière manifestation de fascisme.”

70. La lettre était signée par : Isidore Abromowitz, Hannah Arendt, Abraham Brock, le rabbin Jessurun Cardozo, Albert Einstein, le docteur Herman Eisen, Hayim Fineman, le docteur Galen, H. H. Harris, Zeling Harris, Sidney Hook, Fred Karush, Bruria Kaufman, Irma L. Lindheim, Macham Maisel, Seymour Kelman, le docteur Myer S. Mendelson, Harry Orlinsky, Samuel Pitlick, Fritz Rohrlich, Louis P. Rucker, Ruth Sager, Itzhak Sankowsky, T. J. Schoenberg, Samuel Schuman, M. Enger, Irma Wolfe et Stefan Wolfe.

71. Je souhaiterais que non seulement les sionistes américains mais aussi le Gouvernement des Etats-Unis lisent cette lettre chaque matin, la relisent et la relisent encore, car tout ce qui avait été prévu par ces éminentes personnalités s'en en fait réalisé.

72. Mais, là encore, si M. Milson entend parler au nom de Daniel Burros, Grand Dragon du Ku Klux Klan pour l'Etat de New York qui s'est suicidé le 31 octobre 1965, il pourrait aussi inclure d'autres noms du même groupe. Il peut très bien s'identifier à eux,

mais il ne peut pas s'identifier aux citoyens honnêtes de par le monde. Et un mot de mise en garde : n'allez pas trop loin dans le racisme, car il va à contre-courant et est aussi catastrophique.

73. De plus, quels Israéliens Milson représente-t-il ? Représente-t-il les 300 000 Israéliens — si ce n'est plus — qui se sont échappés de l'enfer d'Israël et qui ont trouvé refuge aux Etats-Unis et y vivent ? Relativement parlant, c'est l'équivalent de 26 millions de citoyens américains cherchant une vie meilleure et plus sûre ailleurs. Ou bien parle-t-il des centaines de milliers de gens qui ont marché dans les rues de Tel-Aviv samedi dernier, ou des centaines de milliers de personnes qui manifestent aujourd'hui à Nazareth, Tel-Aviv et Haifa pour dénoncer la brutalité et la discrimination raciale ? Oui, Milson représente certes la mentalité d'un Etat de garnison où 30 p. 100 des jeunes gens sont constamment vêtus de l'uniforme militaire et portent les armes et où plus de 30 p. 100 des gens sont des réservistes actifs. Ai-je dit “garnison” ? J'en suis désolé, je voulais dire plutôt une base de lancement pour l'agression et l'expansion qui menacent la paix et la stabilité de la région et également la paix et la sécurité internationales.

74. Il y a quelques semaines, nous avons vu à la télévision un film qui s'appelle “The Wall” et je conseille à tout le monde de le voir. Il y avait là un message. Il s'agissait des héros du soulèvement du ghetto de Varsovie. Le message, à mon avis, était le suivant.

75. Les gens se divisaient en trois catégories. Certains ont trahi leur peuple et ont pu acheter de faux documents pour s'échapper. D'autres ont collaboré et reçu des “récompenses” des forces racistes d'occupation. Ils ont été tués de sang-froid devant leurs propres enfants et familles. C'est là le sort de tous les collaborateurs, qu'il s'agisse de quislings ou de membres d'association de village. La troisième catégorie était l'écrasante majorité qui est restée ferme et a lutté pour sa survie, sa dignité et ses droits et dont la seule garantie, le seul motif et le seul instrument étaient sa volonté et ses mitrailleuses contre les forces fascistes et racistes d'occupation.

76. Le Conseil, encore une fois et avant qu'il ne soit trop tard, doit demander, en fait exiger le retrait immédiat des forces israéliennes d'occupation et l'annulation de toutes les mesures et de tous les décrets qui ont déclenché le dernier soulèvement de notre peuple. Voilà la tâche immédiate du Conseil.

77. L'OLP sait très bien quel est, parmi les membres du Conseil, celui qui protège et appuie la répression israélienne et les actes de terrorisme d'Etat et menace la paix et la sécurité internationales, et elle connaît les mobiles qui se cachent derrière cet appui du Gouvernement des Etats-Unis. Mais nous n'accepterons pas de compromis car la survie, la dignité et les droits de notre peuple priment toute autre considération.

78. Madame la Présidente, je suis au regret de devoir dire que la pratique habituelle veut que lorsqu'un participant aux débats du Conseil demande à rencontrer le Président, on lui accorde une audience. Cela a toujours été le cas avec d'autres présidents lorsque la question des droits Palestiniens était examinée et que le représentant de l'OLP demandait une audience. Il est vraiment antidémocratique et malséant que la personne qui assume la présidence du Conseil ignore notre demande d'audience. Elle aurait dû avoir le courage et, si je puis dire, l'honnêteté de refuser ou d'exprimer ses regrets. Quiconque assume la prési-

dence doit jouer le rôle de président et non celui de représentant de son propre pays.

La séance est levée à 12 h 35.

NOTES

¹ Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973, p. 287.